

Questions orales

LE CANADIEN NATIONAL

LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES CADRES SUPÉRIEURS

président de la France et le premier ministre de la Grande-Bretagne ont déjà répondu à cette recommandation.

Le député m'a prié d'en discuter avec le président des États-Unis. Je puis lui dire que ce n'est pas le président des États-Unis qui a la haute main sur la force de frappe de la France. C'est plutôt le président Mitterand qui est du même parti que les néo-démocrates et j'espère que ces derniers réussiront à obtenir de ce président qu'il réponde à sa question.

● (1430)

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, je constate que le premier ministre a retrouvé le ton hautain qu'il adopte généralement lors des débats. Je tiens à lui rappeler que nous avons exprimé notre point de vue au sujet des SS-20 depuis fort longtemps déjà, et j'ajouterai avant même qu'il ne se prononce sur la question. Le premier ministre ne pourrait-il, ne serait-ce que pour cette fois, avoir un atome de respect pour la vérité? Je n'hésite nullement à lui dire que nous ne sommes pas d'accord avec la politique du président de la France au sujet de...

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: ... l'inclusion de l'armement nucléaire et nous souhaiterions...

Des voix: Oh, oh!

LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre pourrait-il pour une fois faire preuve d'initiative au lieu de simplement parler de ce que la France fait ou de ce que le président Reagan fait ou ne fait pas? Pourrait-il dire sans ambages aux Canadiens ce qu'il propose pour en arriver à un désarmement nucléaire du monde?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je l'ai fait à maintes reprises, entre autres, aux deux sessions spéciales des Nations Unies sur le désarmement, dans mon allocution à l'université Notre-Dame et, il y a seulement deux semaines, lorsque j'ai porté un toast en l'honneur de la visite du vice-président Bush. J'ai établi clairement la position de notre gouvernement à de nombreuses reprises. Le député devrait, selon moi, se reporter à mes déclarations à ce sujet et aborder cette question avec ses amis socialistes plutôt que de nous vanter simplement son travail dans ce domaine.

Il me demande, d'une part, de prendre des initiatives plutôt que d'exercer des pressions sur d'autres et il m'invite, d'autre part, lors de la même période des questions à en exercer sur le président Reagan. C'est juste. C'est ce que j'ai fait dans mon allocution publique d'il y a deux semaines, à l'occasion de la visite de M. Bush et j'ai de nouveau abordé cette question lors d'entretiens privés avec lui. Le député n'a pas, sauf erreur, rencontré ses amis socialistes de France ni fait toute une histoire à propos de la force de frappe de la France. Pourquoi ne commence-t-il pas par là?

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Elle est terre à terre; nous n'avons pas besoin de planer. Le ministre n'a pas pu me donner des renseignements vendredi, madame le Président, quand je lui ai posé des questions sur le président d'Air Canada et sur les enquêtes de la GRC sur les activités d'Air Canada et de son président. Je voudrais poser une question très directe au ministre sur le Canadien National et sur les rumeurs venant de Washington selon lesquelles les cadres supérieurs du Canadien National ont reçu une hausse salariale de 20 p. 100 cette année et le traitement du président, M. Le Clair, a été porté de \$151,000 à \$213,000 en un an?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la vérité, c'est que le traitement des cadres supérieurs du CN est bloqué depuis janvier 1981. Ce qui s'est produit, c'est qu'après le départ de M. Bandeen et d'autres personnes, il y a eu une promotion normale à la tête de la société. M. Le Clair qui était vice-président de la société est devenu président. C'est ce qui explique l'augmentation.

LA JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je vais laisser le président en paix. Il comparaitra devant le comité des transports cette semaine, si je ne m'abuse et le président du conseil comparaitra peut-être également. En fait, la Commission des valeurs et des changes des États-Unis a reçu un rapport qui donne aux Américains des renseignements sur des hauts fonctionnaires canadiens qu'on ne peut pas se procurer au Canada. D'après ce document, le traitement moyen des cadres supérieurs du CN est maintenant de \$92,000 soit 20 p. 100 de plus environ que l'année dernière.

Qu'est-ce qui justifie l'octroi d'une augmentation de 20 p. 100 aux cadres supérieurs du CN, société de la Couronne qui relève du ministre, alors que les cheminots ont accepté des augmentations de 6 et 5 p. 100, conformément à la loi? Le ministre ne pense-t-il pas que c'est un signe de dégradation morale et de décadence pour un gouvernement et qu'il faut y remédier immédiatement?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je peux seulement répéter ce que j'ai déjà dit: les traitements sont bloqués depuis janvier 1981 au CN. Les traitements dont parle le député ont été augmentés en 1982 par rapport à 1981, à un moment où le programme des six et cinq n'était pas en vigueur. Je crois que l'explication que j'ai donnée est très bonne: lorsqu'un président s'en va et que le vice-président devient président, le traitement de celui-ci est augmenté à cause de la promotion qu'il reçoit. Si un bon nombre de personnes quittent la société en même temps, ce mouvement a des répercussions plus générales, cela va de soi. Il faut comparer le traitement des cadres supérieurs du CN à celui des autres administrateurs de grandes sociétés privées, parce que le CN est censé se comporter comme une entreprise quasi commerciale, car c'est ce qu'elle est.